



NOTE DOCUMENTAIRE

CCE 2019-2080

Groupes à risque sur le marché du travail

CCE
Conseil Central de l'Economie
Centrale Raad voor het Bedrijfsleven
CRB





Note documentaire

Groupes à risque sur le marché du travail

L'article 5 de la loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité, révisée en mars 2017, prévoit, entre autres, une analyse de l'impact des niveaux de salaires sur le fonctionnement du marché du travail en général et, en particulier, sur l'intégration des groupes à risque sur le marché du travail.

Les Vice-présidents ont convenu, lors de leur réunion du 17 octobre 2018, qu'ils se prononceraient préalablement à cette analyse, sur les groupes à risque sur lesquels le CCE va travailler en priorité dans le cadre de l'analyse d'impact des niveaux de salaires sur l'intégration des groupes à risque sur le marché du travail.

La sous-commission « Diagnostic socio-économique » s'est réunie le 2 avril 2019. Elle a proposé à cette occasion d'aborder les groupes à risque sous un angle de vue économique, en particulier ceux qui éprouvent des difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Cet aspect constitue le sujet du point 1 de la présente note. Les membres ont toutefois souligné que les causes d'un taux d'emploi moins élevé sont très diverses et débordent largement la formation salariale. Cet aspect est traité au point 2.

1. Méthode d'identification des groupes à risque

Il est un indicateur qui donne une idée de l'intégration de certains groupes sur le marché du travail : il s'agit du taux d'emploi, c'est-à-dire du pourcentage de la population en âge de travailler qui est effectivement au travail. Les chiffres proviennent de l'enquête européenne sur les forces de travail.

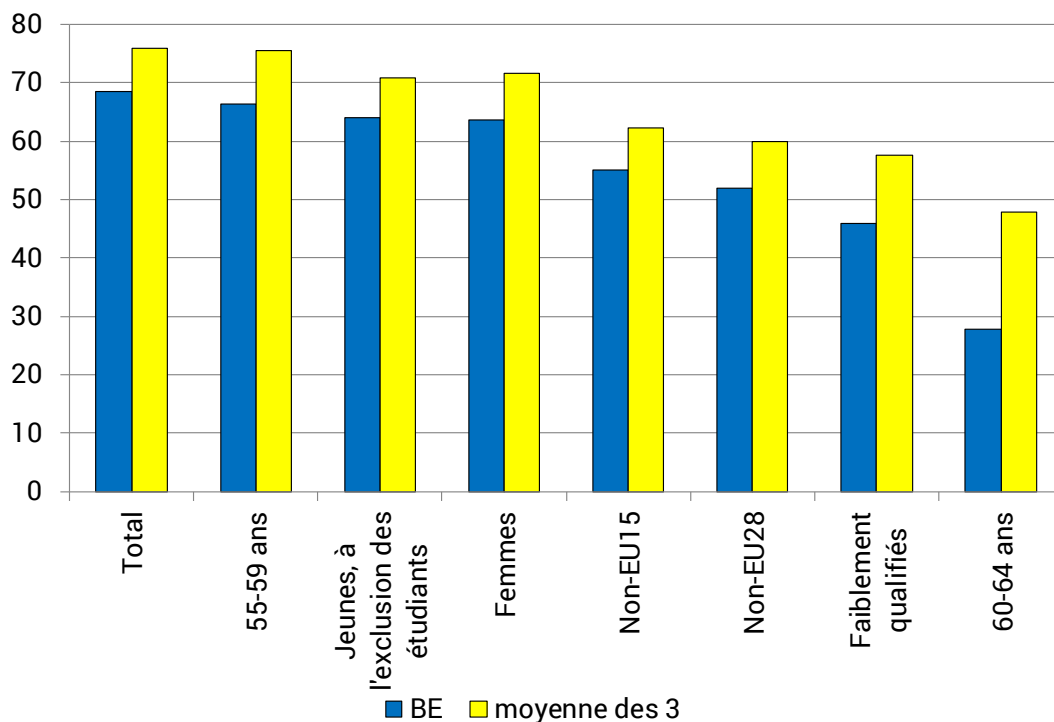
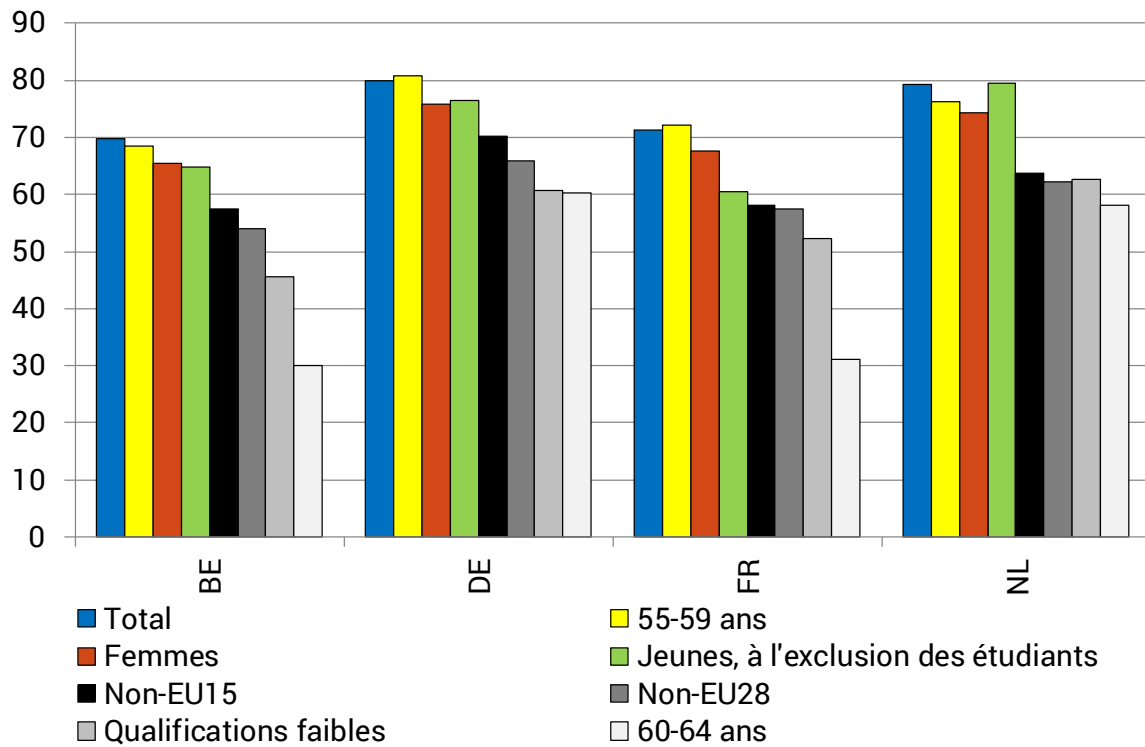
Il convient de remarquer que le taux d'emploi ne donne qu'une image partielle de la situation sur le marché du travail. Le fait d'avoir un emploi ne révèle rien sur le nombre d'heures ouvrées ou sur les caractéristiques de cet emploi. La présente analyse ne tient donc pas compte de tels éléments.

Groupes ayant un faible taux d'emploi par rapport au taux d'emploi total

Le graphique 1 présente le taux d'emploi total ainsi que le taux d'emploi de tous les groupes dont le score est plus faible que la moyenne¹. Le graphique montre clairement que les travailleurs âgés (60-64 ans), les travailleurs peu scolarisés et les personnes nées hors de l'UE15 et surtout hors de l'UE28 accusent le retard le plus marqué. Tel est aussi le cas dans les pays voisins mais le fossé qui sépare ces groupes du taux d'emploi total est plus large en Belgique que dans les pays de référence.

¹ 'Plus faible' a été défini comme 'étant inférieur de plus d'un point de pour-cent au taux d'emploi total'.

Graphique 1-1 : Taux d'emploi en Belgique et dans les pays voisins (EFT 2018)



Notes : L'enquête sur les forces de travail définit les peu scolarisés comme étant des personnes dont le niveau d'éducation correspond au maximum à l'enseignement secondaire inférieur.

S'agissant des jeunes, il est fait usage du taux d'emploi du groupe des 15-24 ans dont sont exclus les étudiants (nous considérons comme étudiant toute personne ayant déclaré être, durant le mois de référence (du questionnaire de l'EFT) étudiant ou élève dans l'enseignement subventionné, y compris l'enseignement en alternance et l'enseignement de promotion sociale, même s'il s'agit d'une période de vacances scolaires.

Sources : Eurostat et Steunpunt Werk

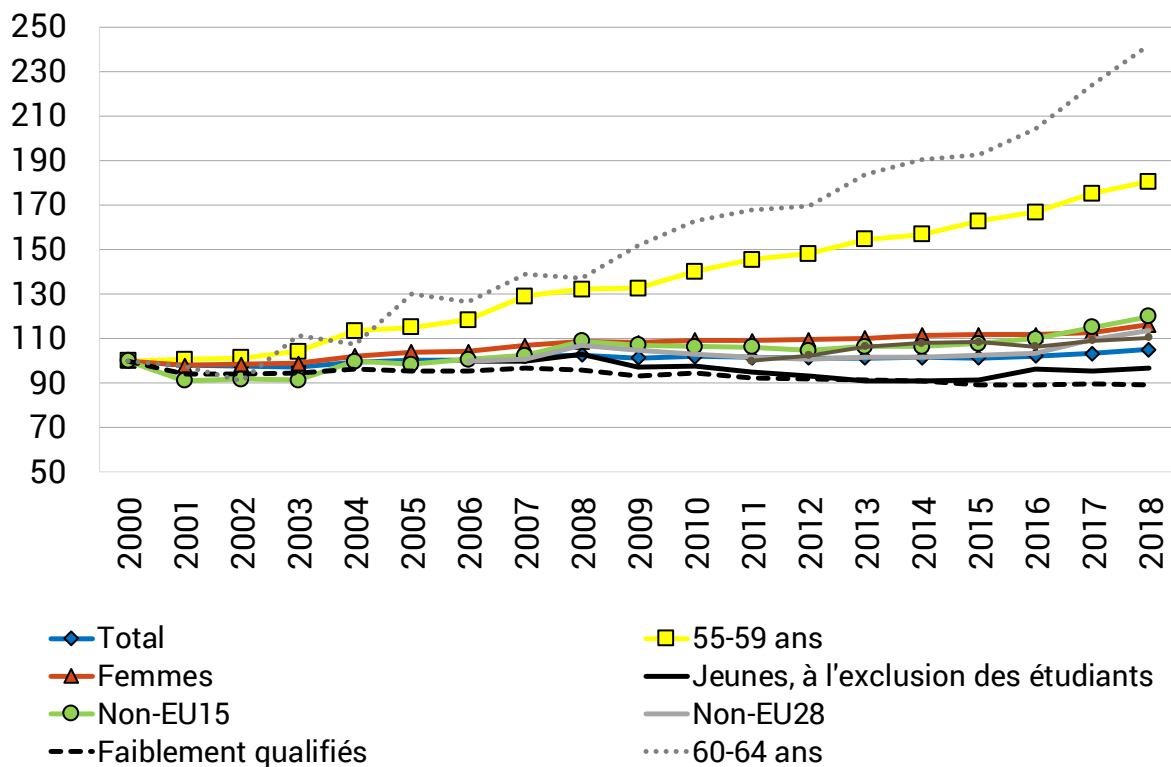
Le groupe des personnes ayant un handicap professionnel constitue un deuxième groupe présentant un faible taux d'emploi (pour lequel il n'a été trouvé d'autres chiffres que ceux de la Belgique). Le Steunpunt Werk constitue ce groupe sur la base d'une question de l'EFT qui s'enquiert des restrictions aux activités quotidiennes (au travail ou ailleurs) qu'impose un handicap, une affection ou une maladie. Seules 39% des personnes de ce groupe étaient au travail en 2018. Ce groupe est de ce fait celui qui trouve le moins à s'intégrer sur le marché du travail.

Enfin les parents isolés enregistrent eux aussi un taux d'emploi substantiellement moindre que celui des hommes et des femmes qui font partie d'un couple avec enfants. Les chiffres du Steunpunt Werk de 2014 montrent que les pères isolés âgés de 25 à 49 ans ont un taux d'emploi de 75,6 % alors que les hommes de cette même tranche d'âge sont occupés à raison de 90,8 % s'ils font partie d'un couple. Les mères isolées dont l'âge est compris entre 25 et 49 ans ont un taux d'emploi de 64 % contre 78,5 % parmi celles qui vivent en couple.

Évolution du taux d'emploi

En dehors du niveau du taux d'emploi, il est également intéressant de considérer l'évolution de celui-ci.

Graphique 1-2 : Évolution du taux d'emploi de 2000 à 2018



Sources : Eurostat et Steunpunt Werk

On remarquera la forte augmentation du taux d'emploi des travailleurs âgés, et en particulier du groupe des 60-64 ans, depuis le début des années 2000.

Le taux d'emploi des personnes nées en dehors de l'UE28 et de l'UE15 a lui aussi progressé quelque peu plus que le taux d'emploi total durant la période visée. L'accélération de l'augmentation se remarque surtout durant ces deux dernières années.

Le taux d'emploi des femmes est aussi en progression légèrement plus rapide que la moyenne pendant la période considérée. Voici quelques décennies déjà que les jeunes femmes décident – contrairement aux générations antérieures – d'aller travailler à la fin de leurs études ou de reprendre le travail après la naissance de leur premier enfant. Elles ont, sous le mode d'une cohorte, remplacé la génération plus âgée des « mères au foyer », ce changement de génération étant aujourd'hui presque complet (WSE, 2016, p. 15).

S'agissant des jeunes (à l'exclusion des étudiants), les données ne sont disponibles qu'à partir de 2006 (site du Steunpunt Werk). Lorsque la crise économique de 2009 a éclaté, le taux d'emploi s'est orienté à la baisse et a atteint son niveau plancher en 2014. Une amélioration se dessine depuis ces dernières années.

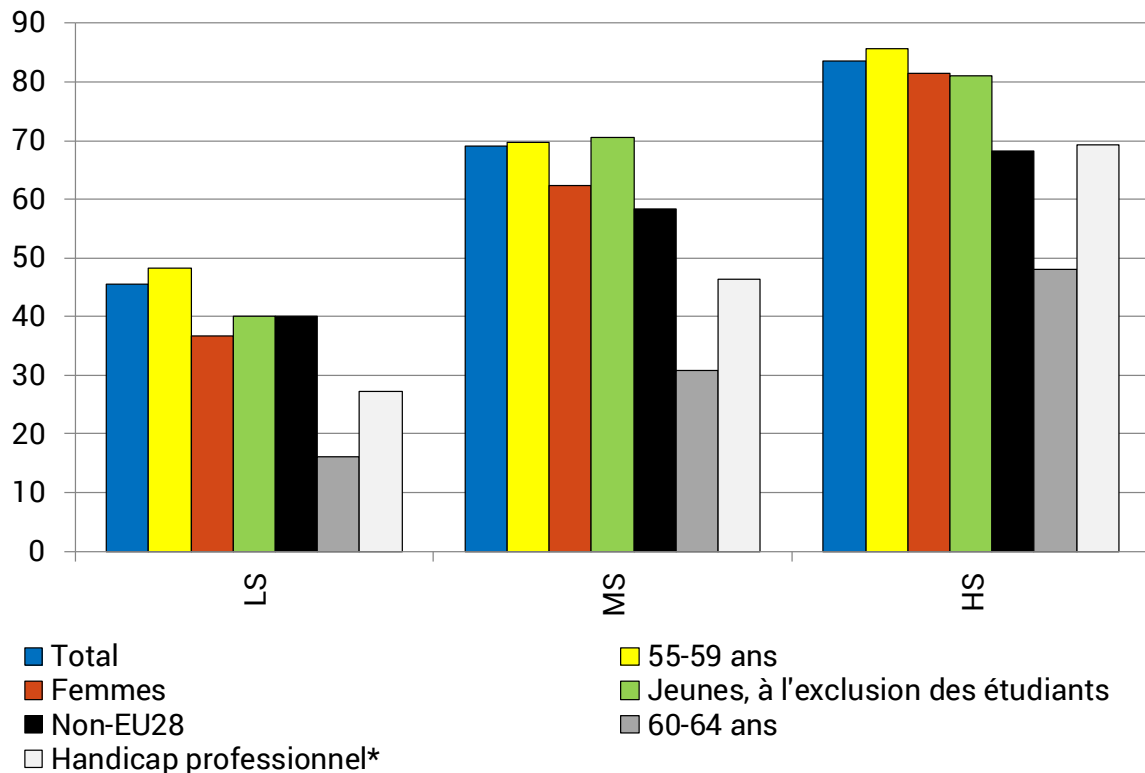
Les chiffres relatifs à l'évolution du taux d'emploi des personnes ayant un handicap professionnel ne sont eux aussi disponibles que pendant une courte période mais on peut néanmoins relever, durant la période 2011-2018, une augmentation plus marquée que celle du taux d'emploi total.

Il est frappant de constater que le taux d'emploi des personnes peu scolarisées a, contrairement à celui des autres groupes, diminué durant la période considérée. La position des peu scolarisés s'est donc encore détériorée. L'évolution de la composition de ce groupe explique en partie ce phénomène. Depuis le relèvement de l'âge de la scolarité obligatoire à 18 ans, le fait de ne pas obtenir de diplôme de l'enseignement secondaire correspond à un « échec scolaire » tandis que cette logique s'appliquait bien moins aux générations précédentes. Le profil du groupe des peu scolarisés a donc évolué au fil du temps, tout comme, de ce fait, ses chances sur le marché du travail. En outre, la structure de l'emploi, en se modifiant, a eu un impact sur le taux d'emploi des personnes peu scolarisées. Les évolutions technologiques ont, ces dernières années, contribué à une augmentation des emplois hautement qualifiés ainsi que, dans une moindre mesure, des emplois faiblement qualifiés tandis que la création d'emplois moyennement qualifiés s'est réduite (CCE 2018-0770, p. 17). Cette redistribution a eu pour effet d'écarter les peu scolarisés car les emplois requérant peu de qualifications ont été occupés de plus en plus par des travailleurs surqualifiés pour ces tâches.

Taux d'emploi des divers groupes par niveau de formation

Considérant l'impact important du niveau de formation sur le taux d'emploi, l'analyse s'intéressera ci-dessous au taux d'emploi ventilé selon le niveau d'éducation. Cette ventilation permettra de mieux cerner un certain nombre de groupes à risque.

Graphique 1-3 : Taux d'emploi par niveau de formation, EFT 2018



Note : La ventilation des chiffres relatifs aux personnes ayant un handicap professionnel ne concerne que la Flandre.
Sources : Eurostat et Steunpunt Werk

- Les jeunes : seuls les jeunes peu scolarisés ont un taux d'emploi nettement moindre que celui de l'ensemble du groupe des travailleurs de 20 à 64 ans. Ceci suggère qu'être jeune n'est désavantageux que dans la mesure où le niveau de scolarisation est faible, les travailleurs moyennement et longuement scolarisés semblant ne pas être pénalisés par leur jeune âge.
- Les femmes : ce sont surtout les travailleuses peu et moyennement scolarisées qui sont moins représentées sur le marché du travail des 20-64 ans. En d'autres termes, ce sous-groupe féminin requiert une attention particulière.
- Les personnes nées en dehors de l'UE15 ou de l'UE28 : un passé migratoire se répercute négativement sur le taux d'emploi, et ce indépendamment du niveau de formation. Il est en outre frappant de constater que l'écart vis-à-vis du taux d'emploi des 20-64 ans s'élargit à mesure que le niveau de formation s'élève. La possession d'un diplôme semble donc offrir moins d'avantages à ceux qui ont un passé migratoire qu'aux autochtones.
- Les travailleurs âgés :
 - 55-59 ans : le taux d'emploi de ce groupe cible est, quel que soit le niveau de formation, pratiquement identique à celui de l'ensemble du groupe des 20-64 ans. Sur la base de ces chiffres, il semble qu'un âge allant de 55 à 59 ans ne soit pas un inconvénient supplémentaire en termes de présence sur le marché de l'emploi. Il n'empêche que les travailleurs qui viennent à perdre leur emploi à cet âge, peuvent éprouver plus de difficultés à retrouver du travail. La part de chômeurs de longue durée dans le nombre total de chômeurs est nettement plus élevée dans cette tranche d'âge que la moyenne (68 % contre 50,5% en 2018).

- 60-64 ans : le taux d'emploi de ce groupe est clairement plus faible que le taux d'emploi total quel que soit le niveau de formation. En termes relatifs, l'écart est plus grand dans le cas des peu scolarisés par comparaison aux personnes scolarisées plus longuement.
- Handicap professionnel : dans le cas des personnes ayant un handicap professionnel, un écart se creuse aussi à tous les niveaux d'éducation.

En résumé

Sur la base d'une comparaison entre les taux d'emploi de différents groupes définis et le taux d'emploi total, on peut distinguer les groupes à risques énumérés ci-dessous. La plupart de ceux-ci ont cependant connu une évolution plus favorable que celle du taux d'emploi total, à l'exception des jeunes (étudiants non compris) et des travailleurs peu qualifiés dont le taux d'emploi a suivi une tendance légèrement baissière.

- Les travailleurs peu scolarisés en général ;
- Les travailleurs âgés (en particulier les travailleurs de 60 ans et plus);
- Les personnes ayant un passé migratoire, non seulement celles dont la scolarité a été brève mais aussi celles qui ont été formées plus longuement et dont les talents devraient être mieux valorisés ;
- Les femmes, en particulier celles dont la scolarité a été courte ou moyenne ;
- Les jeunes (à l'exclusion des étudiants), en particulier ceux qui sont peu scolarisés ;
- Les personnes ayant un handicap professionnel ;
- Les parents isolés.

2. Facteurs ayant un impact sur l'insertion sur le marché du travail

Le taux d'emploi est le résultat de l'interaction entre l'offre et la demande sur le marché du travail. Divers facteurs agissent sur l'offre et la demande de travail. L'article 5 de la loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité révisée en mars 2017 demande que soit étudié l'impact du niveau salarial. Or il y a bien sûr encore nombre d'autres facteurs qui influencent l'intégration des groupes à risque sur le marché du travail. Que l'on pense notamment aux variations de la demande de certains profils professionnels, aux possibilités en termes de mobilité, à la connaissance des langues, à l'existence de garderies d'enfants et à leur coût, à la reconnaissance des diplômes étrangers et de l'expérience acquise, aux discriminations...

L'évolution du taux d'emploi est dictée par l'ensemble de ces facteurs.

3. Poursuite des travaux

L'impact des niveaux de salaire et d'autres facteurs sur le fonctionnement du marché du travail en général et sur l'insertion des groupes à risque sur le marché du travail en particulier sera analysé pour tous les groupes à risque énumérés ci-dessus. Cette année, l'analyse débutera par les jeunes (à l'exclusion des étudiants) ; en particulier peu scolarisés et par les âgés (en particulier le groupe des 60 ans et plus).

Bibliographie

CCE (2018), Le taux d'emploi, Note documentaire, CCE 2018-0770

CSE (2017), Allongement et qualité des carrières professionnelles, Rapport 2017

CSE (2018), Les immigrés nés en dehors de l'UE sur le marché du travail en Belgique, Rapport 2018

OCDE (2019), Labour supply of older people in advanced economies: the impact of changes to statutory retirement ages, OECD Economics Department Working Papers No. 1554.

WSE (2016), De Vlaamse arbeidsmarkt na 2020, analyse du service d'étude du département WSE